NOTE D'OPPORTUNITE

En vue de l'élaboration d'un Contrat Pluriannuel de Milieux Aquatiques sur le territoire des bassins versants

Tourmente-Sourdoire

Novembre 2014

Dans le cadre du Xème programme de l'Agence de l'eau Adour Garonne

adasea.d'Oc
Maison de l'Agriculture – CS 60199 – 46004 CAHORS CEDEX 9 – TEL : 05 65 20 39 30 – FAX : 05 65 20 39 29 – MAIL : adasea.doc@adasea.net

SOMMAIRE

1. Contexte 2
2. Présentation du territoire 3
3. Etat et objectifs des milieux aquatiques du territoire 5
4. Enjeux du territoire 8
5. Argumentaire pour l'élaboration d'un contrat pluriannuel milieux aquatiques 9

ANNEXE 1 10

ANNEXE 2 11

ANNEXE 3 13

ANNEXE 4 14

1. Contexte

L'adasea d'OC et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont établi un partenariat, à travers une convention pluriannuelle dès Janvier 2010, dans les domaines des études et travaux de connaissance, de la préservation et la restauration des milieux aquatiques en général, et tout particulièrement des zones humides. Une Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides du département du Lot (hors bassin versant du Célé) a ainsi été créée.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des recommandations du SDAGE Adour Garonne et notamment celles inscrites dans les mesures A3 et A7 résumées ci-après :

- A3 : en identifiant les milieux remarquables à l'échelle du bassin, « les zones vertes ».
- A4 et A6 : en élaborant une stratégie de gestion et de protection des « zones vertes » et des milieux aquatiques en général, en inventoriant les zones humides.
- A5 : en préservant la valeur biologique des « zones vertes ».
- A7 : en maintenant les espaces « naturels »d'épandage des crues.
- A8 : en protégeant les ripisylves et les boisements riverains.

Ce partenariat s'inscrit également dans le cadre du Xème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui affiche une politique ambitieuse de préservation des zones humides et des milieux aquatiques avec comme objectifs de renforcer :

- les connaissances en termes de localisation et de caractérisation des zones humides.
- l'animation et les conseils techniques au travers de plans de gestion de zones humides.
- la restauration et la gestion des zones humides par le biais d'aides directes aux gestionnaires (agriculteurs, collectivités, …).
- la sensibilisation des élus et du grand public.

L'ensemble de ces actions se situe dans un cadre réglementaire en pleine évolution :

- Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).
- Loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR).
- Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).
- Lois « Grenelle de l'Environnement ».
- Loi de modernisation de l'action publique territorialisée et de l'affirmation des métropoles MAPTAM (27 janvier 2014).

Une des nouveautés du Xème programme de l'Agence de l'eau Adour-Garonne est la mise en place de programmes territoriaux sur une ou plusieurs thématiques ciblées. La CATZH du Lot a prévu, dans son programme d'actions, l'élaboration d'un contrat territorial de préservation des milieux aquatiques (appelé CPMA : contrat pluriannuel de milieux aquatiques). Ce type de contrat vise notamment un objectif de préservation d'un maximum de zones humides en vue de restaurer leurs fonctionnalités et de contribuer ainsi, au bon état des cours d'eau situés sur un bassin prioritaire au titre de la DCE.

Ce programme sera susceptible de mobiliser tous les outils disponibles pour atteindre l'objectif fixé (CATZH, MAEC, inventaires, enquêtes, veille foncière, politique d'aménagement du territoire, formation…). Cette élaboration repose sur les étapes suivantes :

- Une note d'opportunité doit être rédigée et transmise à l'Agence pour validation préalable du territoire concerné,
- Une étude de faisabilité permet ensuite d'identifier à partir d'un diagnostic, les enjeux (potentiel ZH, cours d'eau - menaces), les moyens d'action, les acteurs ciblés, la gouvernance du contrat, la programmation et le suivi-évaluation,

- Une validation du programme pluriannuel par les élus de la structure porteuse.
- Une note de synthèse doit confirmer l'intérêt de l'outil contractuel et le faire partager.
- La rédaction du contrat et sa signature par les partenaires majeurs (L'Agence souhaite l'implication des collectivités locales, syndicats de rivière..).

Ce document constitue donc la première étape de l'élaboration d'un éventuel contrat pluriannuel milieux aquatiques sur les territoires des bassins versants Tourmente-Sourdoire : la note d'opportunité.

Cette note informe sur :

- la volonté des acteurs locaux d'élaborer sur le territoire un contrat pluriannuel milieux aquatiques,
- les enjeux liés aux milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) qui se posent sur ce territoire et qui justifieraient la mise en place d'un contrat pluriannuel milieux aquatiques,
- la gouvernance locale permettant la mise en œuvre du contrat.

2. Présentation du territoire

Au terme de la réunion du 17 juin 2014, présentant le pré-diagnostic des 6 bassins versant nord lotois (Tourmente, Sourdoire, Palsou, Cère aval, Bave aval et Tolerme-Cayla) réalisé par la CATZH du Lot ; le comité technique « zones humides », en accord avec le maître d'ouvrage lotois, a retenu les bassins versants de la **Tourmente** et de la **Sourdoire** pour y lancer le Contrat Pluriannuel de Milieux Aquatiques.

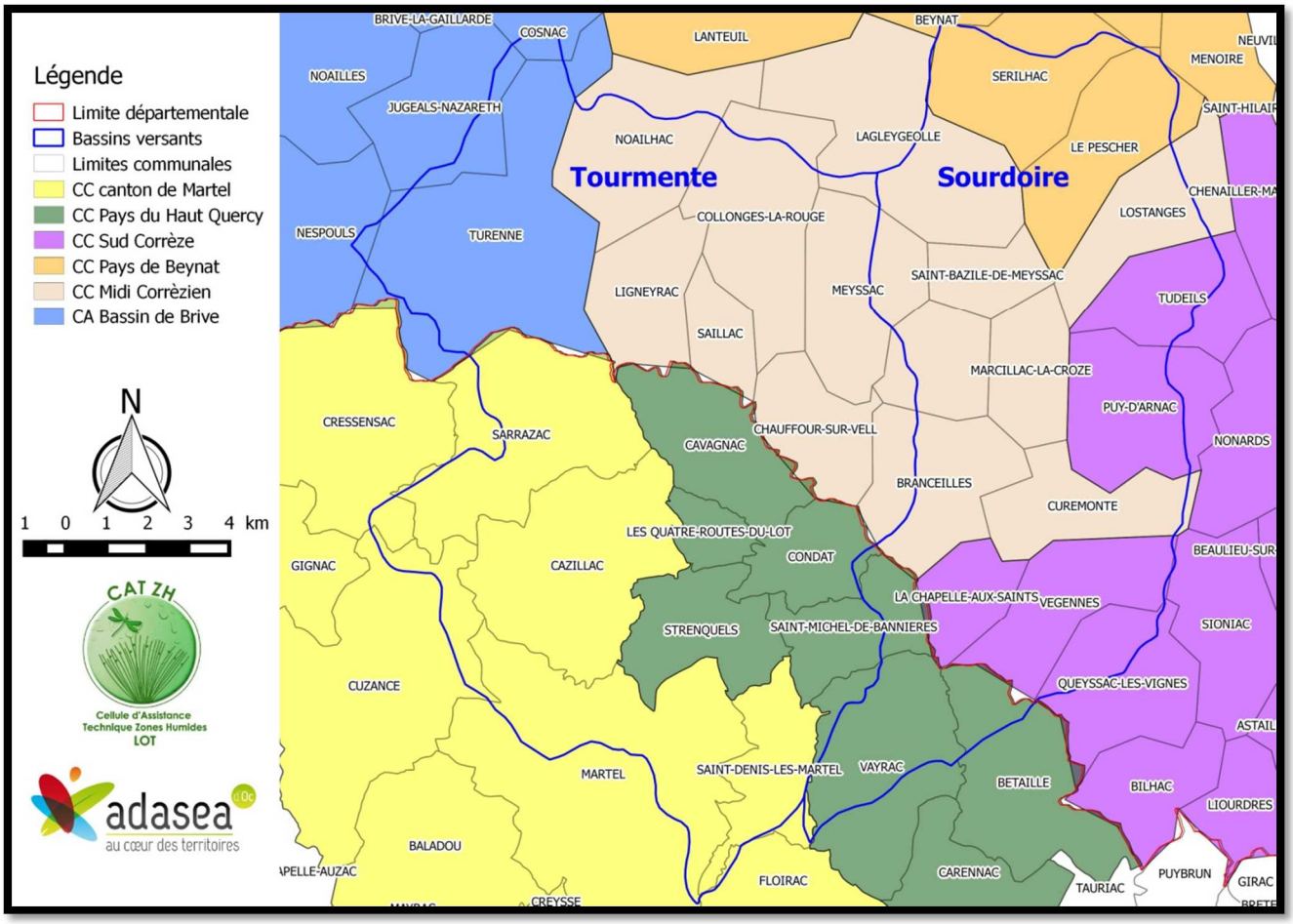

Ces bassins versants comprennent 36 communes réparties entre les départements du Lot (13 communes) et de la Corrèze (23 communes). Sur une surface totale de 29802 ha (17849 ha pour la Tourmente et 11953 ha pour la Sourdoire), ces territoires ont fait l'objet d'inventaires de zones humides, d'une part par la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) du Lot dans leur partie lotoise, et d'autre part par EPIDOR sur les deux départements. Les inventaires de la CATZH ont permis d'obtenir une cartographie au 5000ème des zones humides. Il a également été déterminé l'état des zones humides du Lot en termes de fonctionnement hydrologique et patrimonial. Des données concernant la richesse de ces milieux en espèces protégées ont également été obtenues. Sur la partie Corrézienne, seule la cartographie au 25000ème est actuellement disponible (EPIDOR). Des sessions d'inventaire pourraient être mises en place à l'avenir sur la Sourdoire et la partie Est de la Tourmente via un contrat de Pays. C'est le CEN Limousin qui réaliserait ces inventaires.

BV	Départ.	Communes	ComCom
Tourmente	Lot	Sarrazac, Cazillac, Les Quatre-routes-du-Lot, Strenquels, Martel, St-Denis- les Martels, Vayrac,St-Michel-de-Bannières, Condat, Cavagnac, Cuzance	ComCom du Canton de Martel, ComCom du Pays du Haut Quercy-Dordogne,
	Corrèze	Turenne, Noailhac, Ligneyrac, Collogne-la-rouge, Saillac, Meyssac, St-Julien-Maumont, Branceilles, Nespouls, Jugeals-Nazareth, Cosnac	ComCom du Sud Corrézienne, ComCom des Villages du Midi-Corrézien, CA de Brive
Sourdoire	Lot	Vayrac, St-Denis-Les-Martel, St-Michel-de-Bannières, Betaille, Condat	ComCom du Pays du Haut-Quercy Dordogne, ComCom du Pays de Martel
	Corrèze	Queyssac-les-Vignes, Vegennes, La Chapelles-aux-saints, Branceilles, Curemonte, Puy-D'arnac, Marcillac-la-croze, St-Julien-Maumont, Meyssac, St-Bazile-de-Meyssac, Tudeils, Lostanges, Lagleygeolle, LePescher, Serilhac	ComCom du Sud Corrézienne, ComCom des Villages du Midi-Corrézien,

Actuellement, les données « zones humides » les plus complètes concernent la partie lotoise de ces deux bassins versants, soit 54% du bassin versant de la Tourmente et 12,5% du bassin versant de la Sourdoire. L'inventaire des zones humides réalisé, concerne celles encore fonctionnelles. Ainsi, 55 zones humides (pour un total de 812,84ha) ont été identifiées, soit 7,3% de la surface des deux territoires.

	Surface (ha) BV Lot	% du BV dans le Lot	Surface (ha) ZH Lot	% des ZH / surface BV
Sourdoire	1500	12,5%	35,51	0,3%
Tourmente	9688	54,3%	777,33	4,4%
Total	**11188**		**812,84**	**7,3%**

	Nbre de ZH	Surface (ha)	Moyenne
Sourdoire	8	35,51	12,41
Tourmente	47	777,33	16,53
Total	**55**	**812,84**	

Plusieurs acteurs sont présents sur ces territoires : la liste de ces derniers se trouve dans le tableau ci-dessous.

BV	Départ.	ComCom	Autres Structures
Tourmente	Lot	ComCom du Canton de Martel, ComCom du Pays du Haut Quercy-Dordogne,	Chambre d'agriculture du Lot, SMPVD, FDP du Lot, EPIDOR
	Corrèze	ComCom du Sud Corrézienne, ComCom des Villages du Midi-Corrézien, CA de Brive	Chambre d'agriculture de Corrèze, Syndicat Intercommunal d'Equipement de la Région de Meyssac (SIERM), FDP de Corrèze, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive (SEBB)
Sourdoire	Lot	ComCom du Pays du Haut-Quercy Dordogne, ComCom du Pays de Martel	SMPVD, Chambre Agriculture du Lot
	Corrèze	ComCom du Sud Corrézienne, ComCom des Villages du Midi-Corrézien, Pays de Beynat	Chambre d'agriculture de Corrèze, Syndicat Intercommunal d'Equipement de la Région de Meyssac (SIERM), FDP de Corrèze, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive (SEBB)

3. Etat et objectifs des milieux aquatiques du territoire

Un travail de recueil des données existantes a été fait (ANNEXE 1). Nous disposons d'informations complètes sur la qualité des cours d'eau selon les critères DCE et sur plusieurs années. Ainsi, bien que la Tourmente et la Sourdoire présentent des caractéristiques hydrologiques et un fonctionnement comparables (inclues dans le même PPG et gérées par les mêmes collectivités territoriales), elles ont présentées, par le passé, des états de dégradation différents. En effet, dans l'état des lieux 2006, la Tourmente était jugée en "Bon état" tandis que la Sourdoire en état "Médiocre". L'état des lieux 2013 a modifié la qualité biologique de la Tourmente qui bascule en état moyen au sens de la DCE tout comme la Sourdoire. Néanmoins pour les deux masses d'eau l'objectif est d'atteindre le bon état des eaux à l'horizon 2027.

La Tourmente de sa source au confluent de la Dordogne								
Données 2007	Etat cours d'eau : **Bon**							
	Biologique			**Physico-chimique**				**Chimique**
	IBGN	IBD	IPR	O^2	T°	Nutriments	Acidification	
Données 2013	Etat cours d'eau : **Moyen**							
	Biologique			**Physico-chimique**				**Chimique**
	IBGN	IBD	IPR	O^2	T°	Nutriments	Acidification	
				O^2 dissous : 5,80mg/l Saturation O^2 : 63%	22,1°C			

La Sourdoire de sa source au confluent de la Dordogne								
Données 2007	Etat cours d'eau : **Médiocre**							
	Biologique			**Physico-chimique**				**Chimique**
	IBGN	IBD	IPR	O^2	T°	Nutriments	Acidification	
				O^2 dissous : 4,90mg/l Saturation O^2 : 53%		PO4-3 : 1,07mg/l		
Données 2013	Etat cours d'eau : **Moyen**							
	Biologique			**Physico-chimique**				**Chimique**
	IBGN	IBD	IPR	O^2	T°	Nutriments	Acidification	
				O^2 dissous : 4,90mg/l Saturation O^2 : 52,9%	21,8°C	NO^2 : 0,3mg/l Ptot : 0,2mg/l		

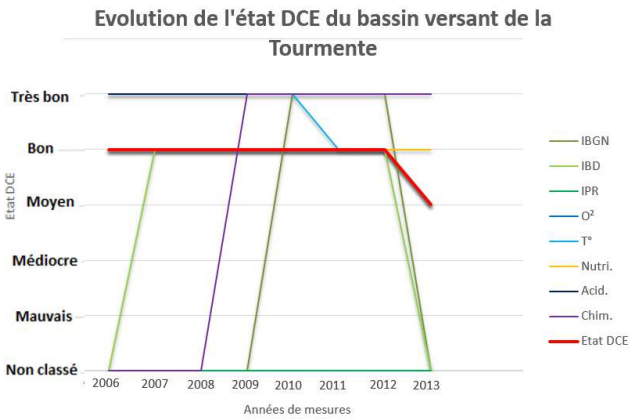

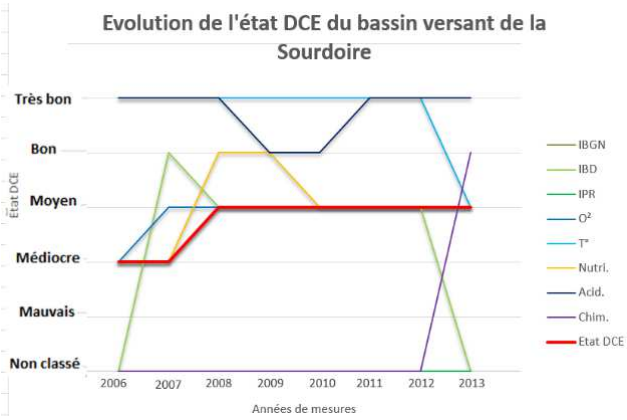

Les pressions s'appliquant sur la Tourmente et la Sourdoire, ayant conduit à leur déclassement, concernent le cloisonnement du cours d'eau avec des problèmes de continuités latérale et longitudinale, de continuités écologique et sédimentaire). Des études complémentaires seraient bénéfiques afin d'identifier et d'approfondir de façon claire les principaux facteurs qui agissent sur l'état de ces cours d'eau. Un premier travail a néanmoins été effectué sur l'année 2011 via un PAOT réalisé par EPIDOR. Ce travail a permis de déterminer les pressions sur les cours d'eau, telles que certaines industries ou collectivités impactant le bon état écologique et des infrastructures faisant obstacle à la continuité écologique. Néanmoins l'ancienneté relative de l'étude impose une mise à jour de ces données, du fait notamment qu'un certain nombre de travaux (conformité de STEP en autres) ont été engagés dans les années 2012 à 2013.

La richesse des zones humides de chaque bassin versant a été relevée (voir tableau ci-dessous). Des classes ont été faites afin de faciliter la lecture et la mise en cartographie. Ainsi sur les deux bassins versants, 55 zones humides présentent au moins 1 espèce protégée. Des cartographies sont disponibles en ANNEXE 2.

		Classes d'espèces protégées					
		0	**1-3**	**5-10**	**11-17**	**24**	**Total**
Nbre de ZH par classe	**Sourdoire**	3	1	4	0	0	**8**
	Tourmente	21	18	4	3	1	**47**
	Total	**24**	**19**	**8**	**3**	**1**	55

Une autre pression potentielle identifiée vient des STEP : de leur localisation, de leur état. Sur ces territoires, la majorité des stations d'épuration est conforme, excepté 3 stations. La question de l'impact des rejets de ces stations (même conforme) sur les milieux aquatiques, notamment en période d'étiage sur des petits cours d'eau se pose. En effet, une problématique liée au soutien d'étiage et à la concentration de polluants en cas de faible débit se dégage. Un premier travail a été fait pour localiser (ANNEXE 3) et déterminer l'état de ces infrastructures (via le SATESE). Au vu de ces données un travail plus poussé pourrait être mis en place pour le futur CPMA afin de mieux identifier l'impact des STEP.

	Classement STEP			
	Conforme	**Non conforme équipement**	**Non conforme performance**	
Tourmente	7	**2**	0	**9**
Sourdoire	9	**1**	0	**10**
	16	**3**	**0**	**19**

Sources : Portail assainissement (Ministère de l'Ecologie) – 2014, SATESE 46

Des données complémentaires concernant les différents ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique des cours d'eau ont été recherchées. Cette pression a été identifiée comme une problématique forte dans le PAOT (EPIDOR) ce qui contribue au mauvais état hydro morphologique des deux cours d'eau. Leur identification (nombre, localisation) a été réalisée via les données disponibles (ONEMA BD Référentiel des Obstacles à l'Ecoulement ROE). Néanmoins un approfondissement de ces données serait préférable, notamment en Corrèze, afin de combler les lacunes constatées (obstacles, nature des obstacles, propriétaires,...). Certains affluents de la Tourmente ainsi que la Sourdoire et ses affluents sont classés en liste 1 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement[1]. La Sourdoire, est également classée en liste 2 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement[2].

[1] Cours d'eau ou parties de cours d'eau parmi ceux qui sont en très bon état écologique ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

[2] Cours d'eau ou parties de cours d'eau parmi lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Les ouvrages existants devront être mis en conformité dans un délai de 5 ans après la publication de l'arrêté de classement.

Carte des différents obstacles à l'écoulement sur les bassins versants de la Tourmente, Sourdoire et Palsou

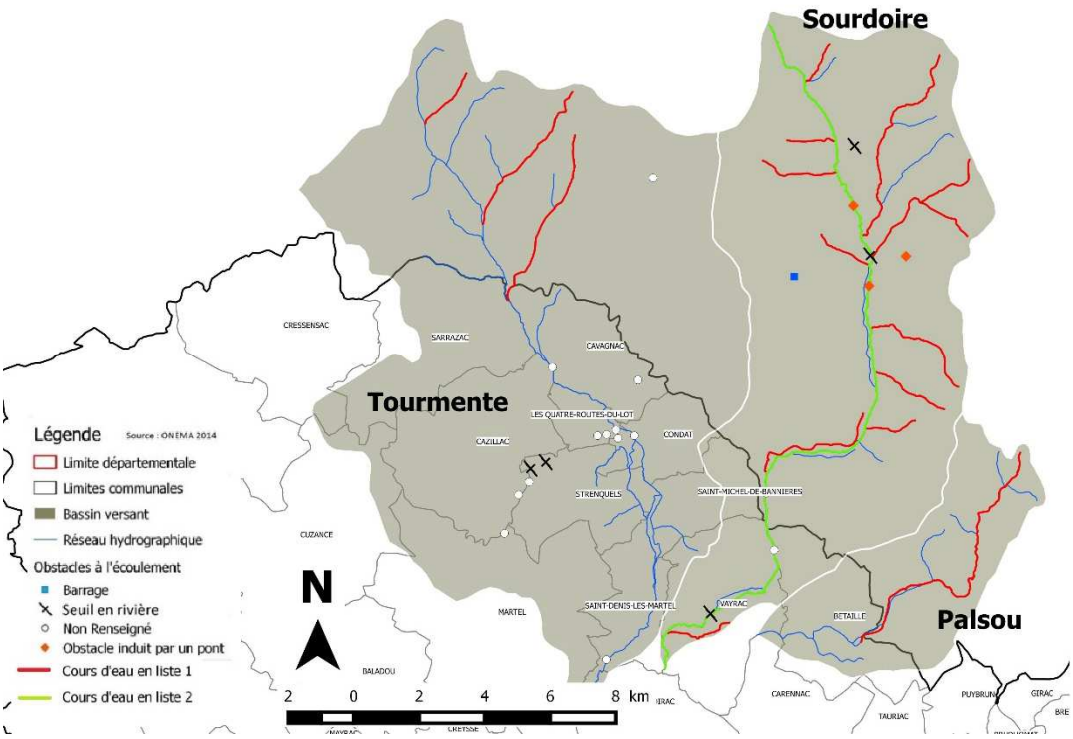

4. Enjeux du territoire

Les principaux enjeux du territoire sont les suivants :

- L'atteinte du bon état DCE sur ces deux masses d'eau. Comme évoqué dans la note, des pressions anthropiques diverses génèrent des perturbations à l'origine du déclassement des masses d'eau (drainages, recalibrages, rectification, obstacles à la continuité écologique, STEP, activités agricoles).
- Ces pressions sont parfois méconnues de même que leur impact, il sera donc également primordial d'acquérir des connaissances dans chacun des domaines notamment sur le secteur amont (inventaire des ZH, connaissance des pratiques agricoles pouvant générer des perturbations),
- De plus, certaines communes situées à l'amont du bassin versant de la Sourdoire sont proposées dans l'extension des zones vulnérables : Le Pecher, Beynat, Sérilhac. Un enjeu « pollution par les nitrates d'origine agricole » est donc présent.
- La réduction des pressions liées à l'abreuvement du cheptel, priorité définie sur la partie Amont des bassins au travers d'un programme de mise en défens et de création de point d'abreuvement en cours pourra être étendu sur des zones identifiées comme subissant des pressions similaires sur l'aval,
- L'enjeu inondations est clairement établi puisque des actions du PAPI Dordogne sont programmées sur le territoire.
- Le maintien des espèces emblématiques de la qualité des milieux (écrevisses à pattes blanches notamment) et le suivi de la dynamique des espèces invasives peu présentes à ce jour (Renouée du Japon, écrevisses américaines) constituent également un enjeu important,

- Le renforcement de la mise en œuvre de politique cohérente de gestion des bassins versants par les différentes collectivités du territoire au travers du contrat pluriannuel milieux aquatiques,
- La mise en place d'une gouvernance interdépartementale à l'échelle du bassin versant conforme aux préconisations réglementaires permettra d'avoir une vision globale et des actions cohérentes sur l'ensemble du bassin versant.

5. Argumentaire pour l'élaboration d'un contrat pluriannuel milieux aquatiques

Les collectivités gestionnaires des cours d'eau corréziens et lotois souhaitent travailler de concert, la première étape de ce travail commun a permis de rédiger des programmes pluriannuels de gestion cohérents et coordonnées qui arrivent a échéances en 2015. Les élus souhaitent conforter cette politique de bassin versant, conforme à la volonté du législateur retranscrite au travers de la loi MAPTAM. Pour concrétiser cet engagement, ils souhaitent élaborer une démarche contractuelle de type contrat pluriannuel milieux aquatiques.

Ces collectivités portent à ce jour plusieurs opérations dans le domaine des milieux aquatiques d'une part (PPG, opération groupée de continuité écologique) mais aussi des programmes liés aux inondations (PAPI) ou encore aux documents d'urbanisme (SCOT etc.). Ces acteurs sont donc des acteurs majeurs du territoire et possèdent une vision transversale des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Cette volonté interdépartementale constitue un premier pas vers la mise en place d'une gouvernance territoriale adaptée aux politiques de gestion des milieux aquatiques et des inondations voulu par la GEMAPI.

Les masses d'eau concernées par le projet de contrat sont identifiées comme prioritaires au sens de la DCE, elles subissent des pressions hydro morphologiques fortes qui ont justifié des dérogations à l'objectif de bon état fixé à l'horizon 2027. Le choix d'un contrat orienté vers l'enjeu milieux aquatiques est conforté par le fait que sur le plan de l'assainissement, la grande majorité des points noirs identifiés sur ces bassins ont été ou sont en passe d'être résolue (Vayrac dans le Lot, le Pescher et Sérilhac en Corrèze.

L'enjeu zone humide est clairement présent sur l'ensemble des bassins malgré des degrés de connaissances divers entre l'amont et l'aval. Sur ces territoires ruraux il apparaît indispensable d'associer les volets cours d'eau et zones humides pour avoir une politique cohérente et incitatrice.

Le contexte de ces territoires et l'enjeu inondations fort, conforte l'intérêt d'une politique globale à l'échelle des bassins versants notamment sur la Tourmente.

Enfin le choix de ces territoires a été le fruit d'une concertation entre l'ensemble des partenaires en charge de la politique de la gestion des cours d'eau (ONEMA, CATZH, SMPVD, DDT du Lot, EPTB). Il s'agit ici d'une opportunité de franchir un cap dans la gestion des cours d'eau dans la perspective de la mise en œuvre de la GEMAPI.

ANNEXE 1

Etat des données concernant la thématique milieux aquatiques sur les bassins versants de la Sourdoire et de la Tourmente.

La Tourmente de sa source au confluent de la Dordogne

		Etat des données			
Données	**Structure(s)**	Complète	Partielle	Inconnue	Inexistente
Etat CE (2007)	EPIDOR (SIE), AEAG		X		
Etat CE (2012)	EPIDOR (SIE), AEAG		X		
Tracer CE, BV	CATZH, EPIDOR, AEAG	X			
Pressions CE (agricole, continuité,…)	EPIDOR (SIE), SMPVD, DREAL (TVB)		X		
ZH en ZNIEFF , Natura 2000	RZH Corrèze, CATZH Lot, INPN, Géoportail	X			
Nb.Esp.Prot.CE Lot	FDP Lot	X			
Superficie ZH/ BV Lot	CATZH Lot, Adasea Lot	X			
ZH dégradé Lot(hydro,patrimoniale)	CATZH Lot, Adasea Lot	X			
ZH en MAEt Lot	CATZH, Adasea Lot, DDT, DREAL	X			
Nb.Esp.Prot. ZH Lot	CATZH Lot	X			
données drainage Lot	DDT	X			
données épandage Lot	Chambre agri Lot	X			
Nb.Esp.Prot.CE Corrèze	FDP Corrèze	X			
Superficie ZH/ BV Corrèze	EPIDOR	X			
ZH dégradé Corrèze(hydro,patrimoniale)	EPIDOR			X	
ZH en MAEt Corrèze	CEN Limousin			X	
Nb.Esp.Prot. ZH Corrèze	EPIDOR			X	
données drainage Corrèze	DDT Corrèze	X			
données épandage Corrèze	Chambre agri Corrèze	X			

La Sourdoire de sa source au confluent de la Dordogne

		Etat des données			
Données	**Structure(s)**	Complète	Partielle	Inconnue	Inexistente
Etat CE (2007)	EPIDOR (SIE), AEAG		X		
Etat CE (2012)	EPIDOR (SIE), AEAG		X		
Tracer CE, BV	CATZH, EPIDOR, AEAG	X			
Pressions CE (agricole, continuité,…)	EPIDOR (SIE), SMPVD, DREAL (TVB)	X			
ZH en ZNIEFF , Natura 2000	RZH Corrèze, CATZH Lot, INPN, Géoportail	X			
Nb.Esp.Prot.CE Lot	FDP Lot	X			
Superficie ZH/ BV Lot	CATZH Lot, Adasea Lot	X			
ZH dégradé Lot(hydro,patrimoniale)	CATZH Lot, Adasea Lot	X			
ZH en MAEt Lot	CATZH, Adasea Lot, DDT, DREAL	X			
Nb.Esp.Prot. ZH Lot	CATZH Lot	X			
données drainage Lot	DDT	X			
données épandage Lot	Chambre agri Lot	X			
Nb.Esp.Prot.CE Corrèze	FDP Corrèze	X			
Superficie ZH/ BV Corrèze	RZH Corrèze, EPIDOR	X			
ZH dégradé Corrèze(hydro,patrimoniale)	RZH Corrèze			X	
ZH en MAEt Corrèze	RZH Corrèze			X	
Nb.Esp.Prot. ZH Corrèze	RZH Corrèze, EPIDOR			X	
données drainage Corrèze	DDT Corrèze	X			
données épandage Corrèze	Chambre agri Corrèze	X			

ANNEXE 2

Cartographie des zones humides des bassins versants de la Sourdoire et de la Tourmente.

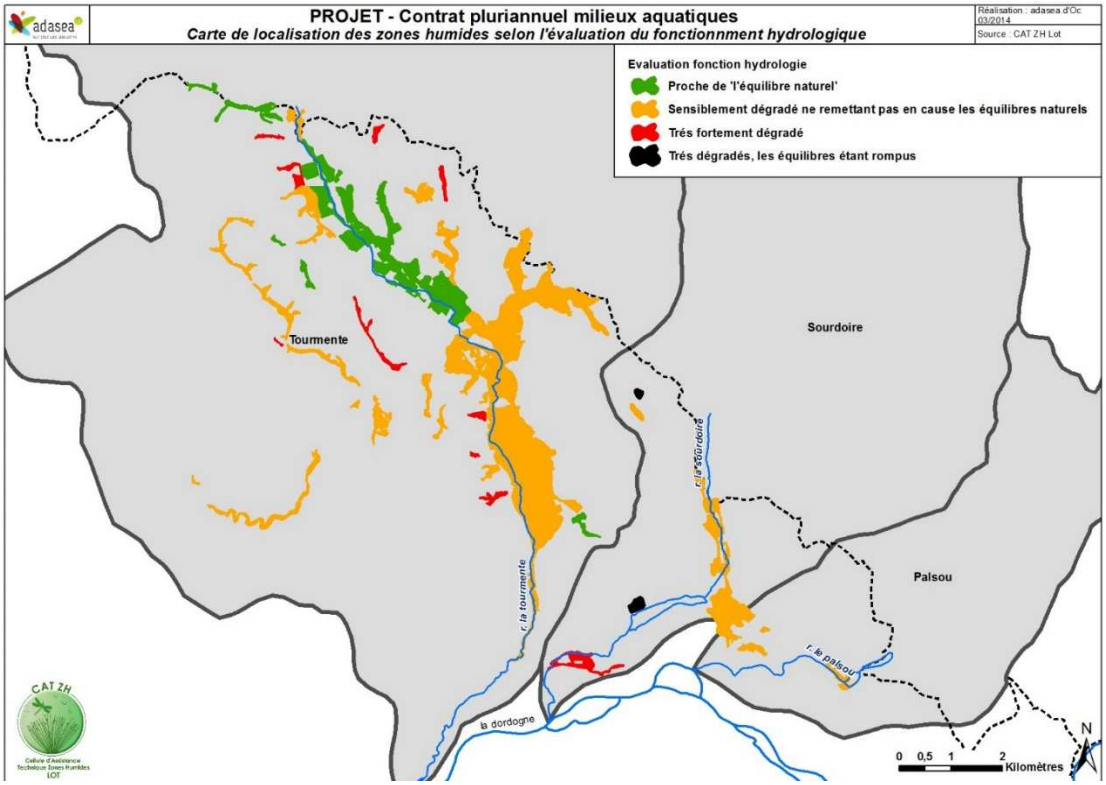

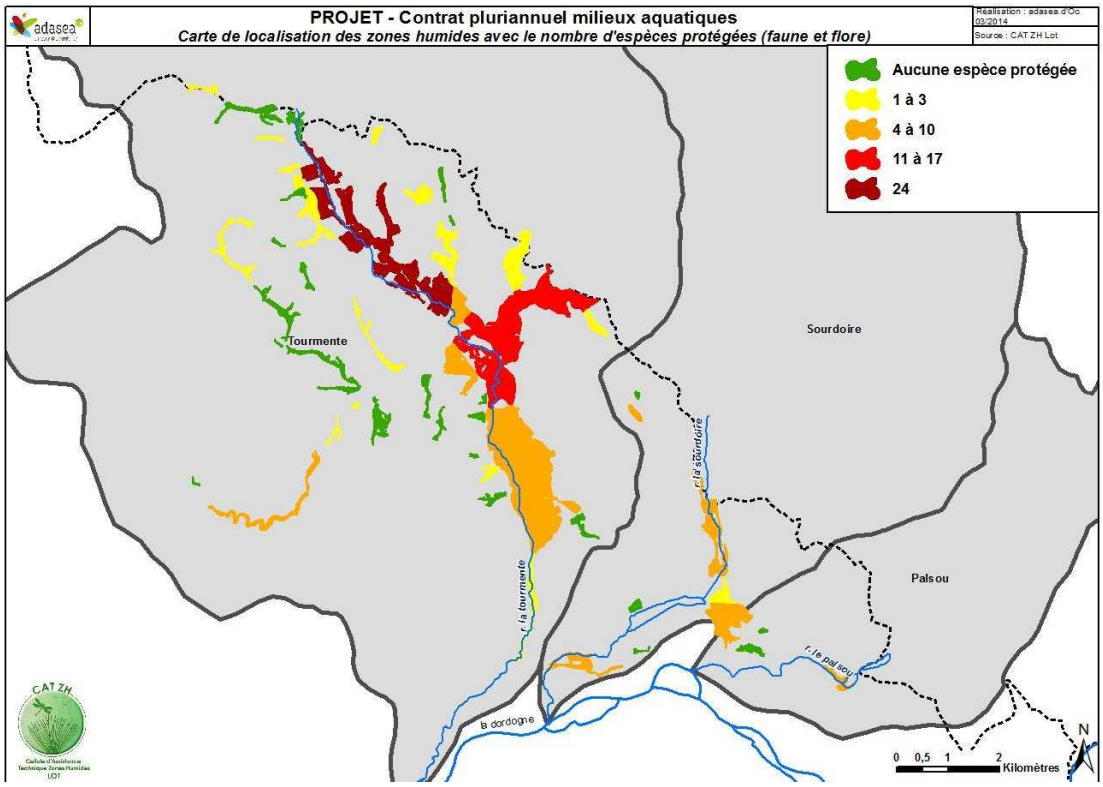

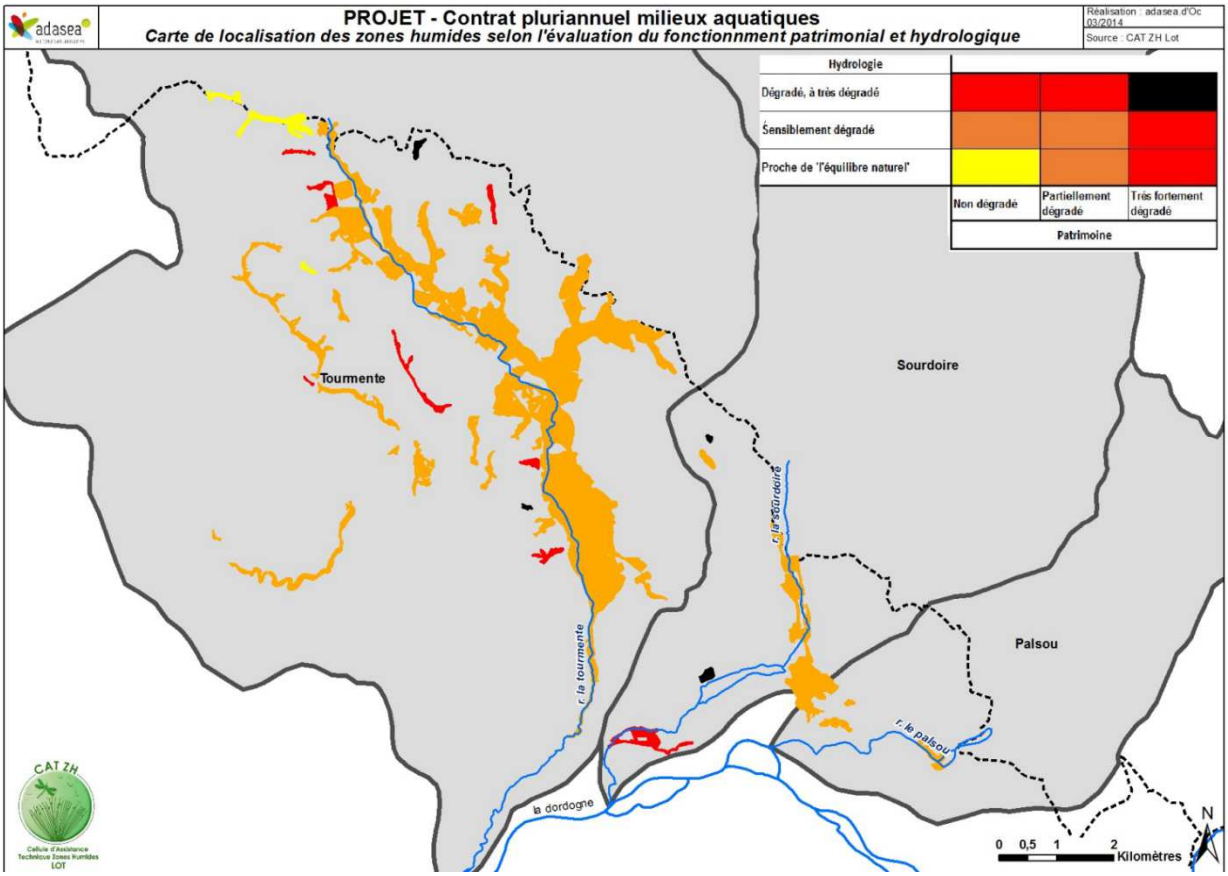
adasea
PROJET - Contrat pluriannuel milieux aquatiques
Carte de localisation des zones humides selon l'évaluation du fonctionnment patrimonial et hydrologique
Réalisation : adasea.d'Oc 03/2014
Source : CAT ZH Lot
Hydrologie
Dégradé, à très dégradé
Sensiblement dégradé
Proche de 'l'équilibre naturel'
Non dégradé
Partiellement dégradé
Très fortement dégradé
Patrimoine
Tourmente
Sourdoire
Palsou
r. la tourmente
r. la Sourdoire
r. le palsou
la dordogne
CAT ZH
Cellule d'Assistance Technique Zones Humides LOT
0 0,5 1 2 Kilomètres
N

ANNEXE 3

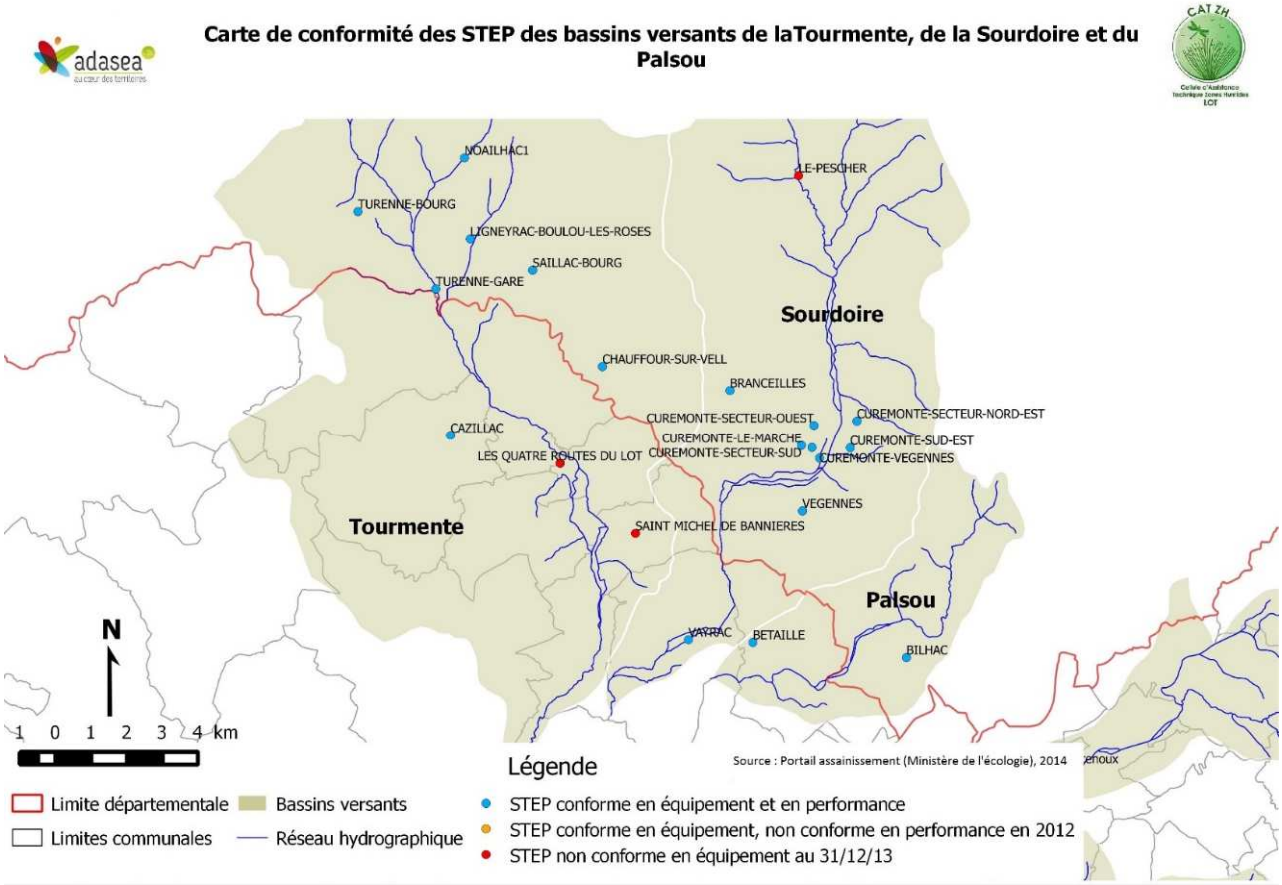
Carte de conformité des STEP des bassins versants de laTourmente, de la Sourdoire et du Palsou
NOAILHAC1
LE-PESCHER
TURENNE-BOURG
LIGNEYRAC-BOULOU-LES-ROSES
SAILLAC-BOURG
TURENNE-GARE
Sourdoire
CHAUFFOUR-SUR-VELL
BRANCEILLES
CUREMONTE-SECTEUR-OUEST
CUREMONTE-SECTEUR-NORD-EST
CAZILLAC
CUREMONTE-LE-MARCHE
CUREMONTE-SUD-EST
LES QUATRE ROUTES DU LOT
CUREMONTE-SECTEUR-SUD
CUREMONTE-VEGENNES
VEGENNES
Tourmente
SAINT MICHEL DE BANNIERES
Palsou
N
VAYRAC
BETAILLE
BILHAC
1 0 1 2 3 4 km
Légende
Source : Portail assainissement (Ministère de l'écologie), 2014
Limite départementale
Bassins versants
Limites communales
Réseau hydrographique
STEP conforme en équipement et en performance
STEP conforme en équipement, non conforme en performance en 2012
STEP non conforme en équipement au 31/12/13

ANNEXE 4

Récapitulatif de actions réalisées sur les bassins versants Sourdoire et Tourmente entre 2012 et 2014

Investissements engagés entre 2012 et 2014 sur les BV Sourdoire et Tourmente

Communauté de communes des Villages du Midi Corrézien

	Opérations 2012		Opérations 2013		Opérations 2014	
	Descriptif	Coût HT	Descriptif	Coût HT	Descriptif	Coût HT
Continuité écologique			Suppression de 2 seuils ruisseau des Renardières	730,00 €		
Lutte contre les inondations			Diagnostic du passage souterrain du Riou-mort	10 660,00 €		
Mise en défens/abreuvement					Bassin versant amont de la Sourdoire	20 000,00 €
Entretien de la ripisylve	Termes, Rious-bas, Rieux-mort, Noailhac	19 732,50 €			Sourdoire, Renardières, Fontaine de berle	23 079,00 €
Zones humides			Acquisition de la ZH de Pré Sarrat	12 000,00 €		
Diversification						
Lutte contre les espèces nuisibles						
Communication	Action pédagogique sur des mares avec l'école primaire de Branceilles	- €	Action pédagogique sur des mares avec l'école primaire de Branceilles	- €	Action pédagogique sur des mares avec l'école primaire de Branceilles	- €
Divers			Suivi qualitatif du Soustre (analyses physico-chimiques+ IBGN DCE)	1 650,00 €		

Investissements engagés entre 2012 et 2014 sur les BV Sourdoire et Tourmente

Communauté de communes du Sud Corrézien

Aucune action réalisée sur ces bassins versants entre 2012 et 2014

Travaux d'entretien réalisés sur le bassin de la Tourmente et de la Sourdoire - SMPVD

Sourdoire

Année de programmation	Secteurs	Coût prévisionnel € HT	Coût réalisé € HT	PPG
2005-2007			3 805	Hors PPG
2009	UG1 - S2, UG3 - S6 et 7	20 000	21 141	2007-2009
2010	UG1 - S1	5 400	5 761	Hors PPG
2011	UG2 - S3	4 800	3 932	Hors PPG
2012	UG2 - S4	5 000	685	2012-2016
2013	UG1 - S2, UG3 - S6 et 7	8 800	3 834	2012-2016
2014	UG1 - S1	3 960	Marché en cours	2012-2016
	TOTAL	47 960	39 158	

Tourmente et affluents

Année de programmation	Secteurs	Coût prévisionnel € HT	Coût réalisé € HT	PPG
2007	UG1 - S1, UG5 - S10	10 000	8 370	2007-2009
2008	UG3 - S9, UG4 - S12, UG6 - S15	10 000	13 310	2007-2009
2009	UG1 - S3 et 4, UG3 - S8	10 000	17 105	2007-2009
2010	UG1 - S2, UG5 - S11, UG4 - S13, UG7 - S17	24 600	27 203	Hors PPG
2011	UG1 - S3, UG2 - S6 et 7, UG8 - S18,19 et 20	45 200	29 139	Hors PPG
2012	UG1 - S1, UG3 - S9, UG4 - S12, UG5 - S10	14 600	35 360	2012-2016
2013	UG1 - S3 et 4, UG3 - S8	14 000	2 880	2012-2016
2014	UG1 - S2, UG4 - S13, UG5 - S11, UG7 - S17	15 680	Marché en cours	2012-2016
	TOTAL	144 080	133 367	

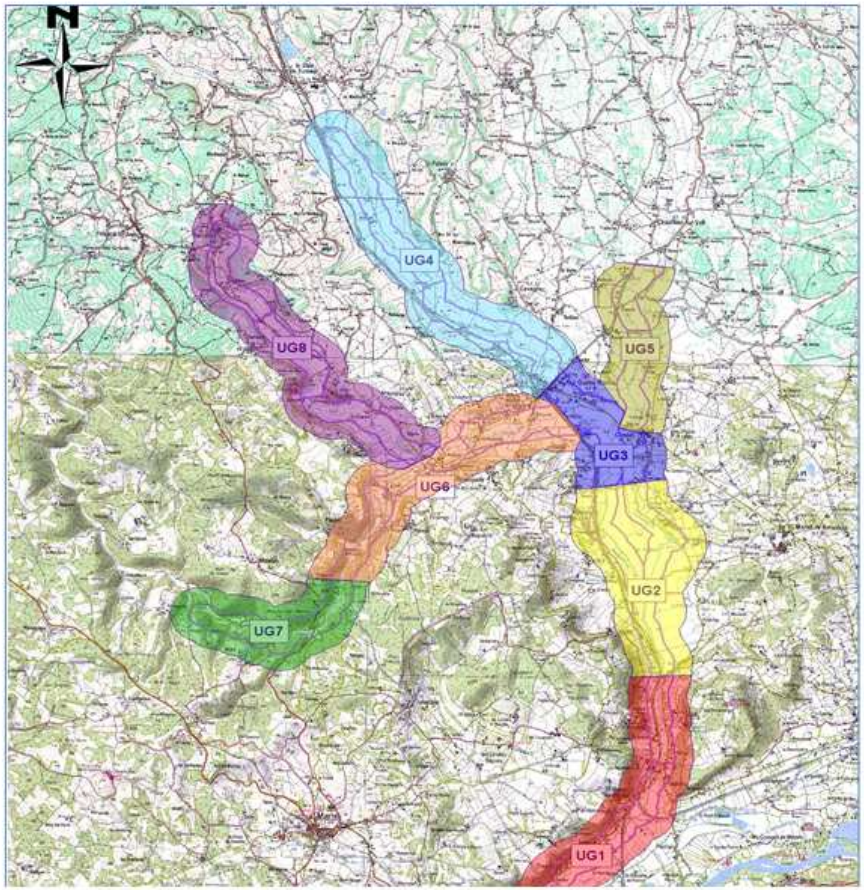

Autres actions réalisées

Plan de régulation des ragondins - secteur Tourmente/Sourdoire	
De 2007 à 2014	38 000 € HT

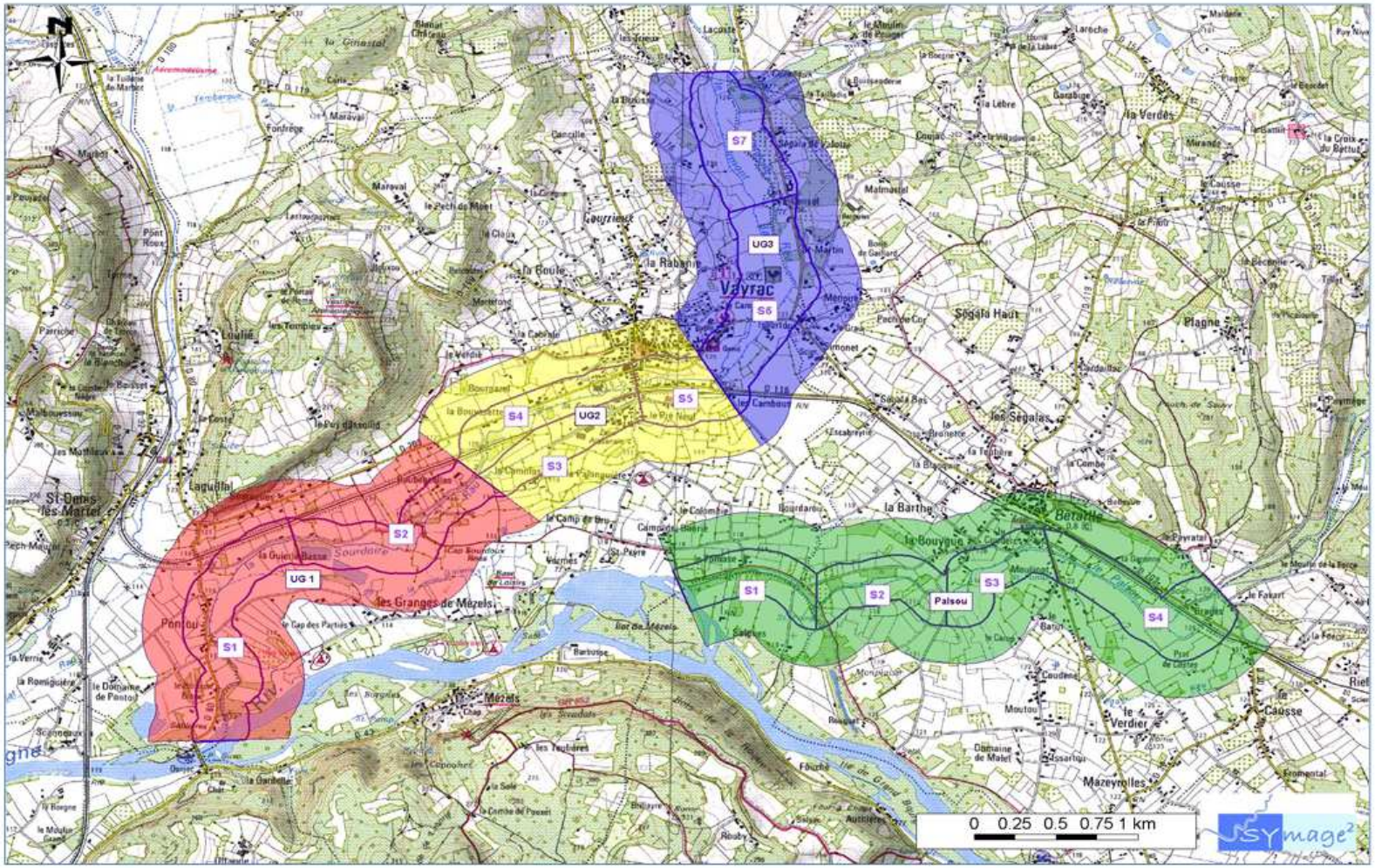

Actions réalisées par la CATZH entre 2012 et 2014 sur les BV Tourmente-Sourdoire

	Opérations 2012	Opérations 2013	Opérations 2014
	Descriptif	Descriptif	Descriptif
Sensibilisation des élus	Intervention en conseil communautaire (Com com Vayrac) pour présenter les actions de la CATZH		
Enquêtes agricole	Etude des pratiques de gestion des zones humides sur 4 exploitations du territoire		
Groupe de travail local		Organisation d'un groupe de travail local pour définir et présenter les actions "zones humides" adaptées localement	
Réunion d'information		Organisation d'une réunion d'information à destination des gestionnaires agricoles pour présenter les actions de la CATZH	
Notice de gestion			Rédaction de notices de gestion zones humides